

## Devenir plombier-chauffagiste

### Description

Le métier de plombier-chauffagiste ne s'improvise pas et requiert de multiples compétences ! À la fois plombier et chauffagiste, ce professionnel peut également intervenir en électricité ou encore en maçonnerie selon les chantiers.

Il travaille notamment sur des installations neuves ou en rénovation de systèmes d'eau chaude sanitaire.

Ce métier technique nécessite une formation diplômante. Le plombier-chauffagiste peut exercer comme salarié ou créer sa propre activité, en [micro-entreprise](#) ou en société.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

### Quel est le cœur du métier ?

Le plombier chauffagiste est un **ouvrier qualifié du bâtiment**. Il intervient au sein des immeubles ou constructions industrielles. Il réalise des installations, des réparations et l'entretien de toutes les installations de plomberie, robinetterie etc.

Également, le plombier chauffagiste s'occupe des **équipements sanitaires et thermiques** : chauffage, entretien des canalisations et des tuyauteries. Ce métier exige rigueur et minutie et le plombier chauffagiste travaille selon des règles de sécurité établies.

Durant ses interventions, le plombier chauffagiste **découpe et soude** différents tuyaux pour les adapter aux contraintes de chaque chantier. Il raccorde ensuite les appareils et s'assure du bon fonctionnement de ces derniers.

Le plombier chauffagiste est un professionnel et il doit s'assurer de structurer son activité et cela, peu important la [forme juridique choisie](#) pour exercer son activité.

**A noter** :Le relationnel est une qualité indispensable pour exercer cette profession ! En effet, le plombier chauffagiste pourra être amené, selon les chantiers, à travailler aux côtés d'autres artisans.

## Quelle formation suivre ?

L'exercice de cette profession suppose l'obtention de diplômes. De nombreuses formations spécifiques existent et peuvent être suivies en parallèle afin de se spécialiser dans des domaines particuliers.

### Les formations possibles

Pour exercer cette profession, **plusieurs voies existent** : en formation continue, en alternance et en fonction du niveau de qualification ou de la spécialisation souhaitée.

Il est notamment possible d'intégrer une formation de plombier-chauffagiste **après la classe de 3ème** :

- Formation de 2 ans : pour préparer le CAP monteur en installations sanitaires (possibilité de le compléter avec le CS zingueur, maintenance des équipements thermiques individuels, BP monteur en installations du génie climatique etc) ;
- Formation de 3 ans : en vue de la préparation au bac professionnel d'installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables ou encore maintenance et efficacité énergétique.

Les différentes formations sont les suivantes :

- CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) installateur sanitaire ;
- CAP installateur thermique ;
- Bac pro technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques ;
- Bac pro installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables ;
- BTS (Brevet de Technicien Supérieur) fluides, énergies environnement (FEE) ;
- BP (Brevet Professionnel) monteur en installations du génie climatique et sanitaire ;
- MC (Mention complémentaire) maintenance en équipement thermique individuel ;
- MC zinguerie ;
- TP (Titre Professionnel) technicien d'installation en équipements de confort climatique.

**Bon à savoir** : Fort de son expérience, le plombier-chauffagiste peut rapidement évoluer vers le poste de chef de chantier ou de conducteur de travaux. De nombreuses spécialisations et évolutions sont donc possibles !

## Les qualités requises

Le métier de plombier-chauffagiste est soumis à de **nombreuses règles de sécurité** et nécessite de capitaliser certaines compétences.

Les compétences et qualités requises pour un plombier-chauffagiste sont les suivantes :

### Compétences à avoir

Etre capable de lire et d'interpréter un plan ;

Connaissance accrue des différents matériaux (cuivre, acier, laiton,inox,PER etc.)

Connaissance des règles et normes de sécurité ;

Connaissances thermiques et hydrauliques ;

Maîtrise de différentes techniques (soudure, mesure, traçage etc.).

### Qualités principales

Minutie ;

Adaptabilité ;

Bonnes conditions physiques ;

Sérieux ;

Précision.

**A noter** :L'empathie est une qualité indispensable du plombier-chauffagiste. Il sera souvent amené à rassurer, expliquer et parfois improviser face aux interventions de dernière minute.

## La possibilité de se reconverter

Il est tout à fait possible d'envisager une reconversion professionnelle afin de devenir plombier-chauffagiste. Il sera toutefois nécessaire de s'informer au préalable sur les **formations et qualifications requises**.

Exercer cette profession demande de **suivre une formation spécifique** (CAP installateur en froid, BTS fluides, énergie, environnement etc.).

Prendre le temps de mettre en place ce projet de reconversion en **choisissant la bonne formation** est donc essentiel.

De plus, dresser la liste de **vos compétences et de vos savoir-faire** permettra de cibler au mieux votre formation.

Enfin, **évaluer le marché de l'emploi du secteur** de la plomberie et du chauffage sera un préalable pour déterminer quel statut est le plus adapté à votre projet professionnel.

**Attention** :Ce secteur d'activité est très encadré et notamment par des normes (DTU, règles d'installations, précautions et sécurité etc.) Tout professionnel du métier devra donc constamment avoir connaissance des évolutions techniques et réglementaires.

## Quelles obligations pour le plombier-chauffagiste ?

Cette profession est réglementée et le plombier-chauffagiste est soumis à la **réglementation RT 2012** notamment.

De plus, la souscription à une [assurance décennale](#) est obligatoire pour exercer l'activité.

Il s'agit d'une garantie couvrant tout dommage pouvant affecter un ouvrage dans les 10 années suivant sa livraison. Elle vise à protéger le plombier-chauffagiste.

En tant que professionnel, le plombier-chauffagiste est tenu de présenter clairement ses **tarifs et méthodes de calcul** avant tout début de chantier.

Réaliser **un devis** fait également partie de ses obligations pour tout travaux de plus de 150€.

Le document doit mentionner :

- L'assurance souscrite ;
- L'adresse de l'assureur ;
- La portée géographique de la garantie.

**Bon à savoir** :L'utilisation d'un détecteur de gaz portable par un plombier chauffagiste est une recommandation forte de l'INRS mais elle n'est pas encore encadrée juridiquement pour tous les intervenants, sauf dans certains cas précis.

## Quel salaire pour un plombier-chauffagiste ?

Le salaire d'un plombier chauffagiste **dépend en réalité de différents critères** comme sa qualification, son expérience et son secteur d'intervention.

En débutant sa carrière, un plombier chauffagiste touche un salaire de base **d'environ 2 349€ par mois**.

Exercer le métier de **plombier-chauffagiste indépendant** est également avantageux. Les revenus oscillent entre 2 800 à 5000€ par mois. Ces prix peuvent de plus être

majorés en fonction de la zone d'intervention et de l'horaire.

Par ailleurs, ce montant initial peut **varier en fonction des formations réalisées** par le plombier chauffagiste au cours de sa carrière. Le statut choisi pour exercer l'activité influe également sur le montant du salaire.

**A noter** : Bien souvent, le salaire moyen d'un plombier-chauffagiste est plus élevé s'il intervient en région parisienne ou dans les grandes villes.

## Quel statut juridique pour un plombier-chauffagiste ?

Le choix du statut du plombier-chauffagiste est important et dépend en général de la taille de son activité ou encore de son secteur d'intervention.

### Le statut d'indépendant

Le plombier chauffagiste peut se mettre à son compte et **devenir auto-entrepreneur**.

Ce statut emporte les conditions suivantes :

- Un statut simplifié, adapté surtout aux débuts ou aux petites structures ;
- La soumission au régime micro-BIC ;
- Chiffre d'affaires plafonné à 77 700€ ;
- Les cotisations sociales sont simplifiées via l'URSSAF.

Le statut de micro-entrepreneur permet au prestataire de ne pas facturer de [TVA](#) en dessous d'un certain seuil de chiffres d'affaires, c'est notamment ce qui lui permet d'appliquer des tarifs plus intéressants que les entreprises.

Toutefois, la [création de la micro entreprise](#) entraîne des frais supplémentaires comme des coûts relatifs aux assurances et aux cotisations sociales.

Il est également possible de créer une **Entreprise individuelle (EI, EIRL)**. L'[entreprise individuelle](#) est une forme de société plus souple que d'autres formes mais la responsabilité peut être engagée sur le patrimoine personnel.

**Attention** : Le statut d'indépendant présente cependant des inconvénients et une forte concurrence sur le marché peut générer des revenus instables. Travailler en tant que salarié permet d'éviter cette instabilité.

## Le statut de société

Le plombier chauffagiste peut bien évidemment opter pour un statut de société plus classique.

Ces sociétés présentent les caractéristiques suivantes :

- L'[EURL](#) (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité limitée) : société à associé unique, responsabilité limitée aux apports, possibilité d'opter pour l'impôt sur les revenus ou les sociétés ;
- La [SARL](#) (Société à Responsabilité Limitée) : société à associé unique, responsabilité limitée aux apports, possibilité d'opter pour l'impôt sur les revenus ou les sociétés, l'apport est d'au minimum 1 euros au [capital de l'entreprise](#) ;
- La [SAS/SASU](#) (Société par Actions Simplifiée/ Unipersonnelle) : intéressante pour une gestion souple, président affilié au régime général, meilleure protection sociale.

## Le statut de salarié

Le plombier-chauffagiste peut également être **salarié au sein d'une entreprise du bâtiment**.

Il est alors soumis à la **Convention collective nationale des ouvriers du bâtiment** (IDCC 1596 ou 1597 en fonction de la taille des entreprises).

Il a alors un **contrat de travail classique**, des salaires plus fixes, des congés et cotisations et bénéficie de la protection sociale.

**A noter** :Le statut de salarié est intéressant, un plombier-chauffagiste indépendant percevra globalement une rémunération plus élevée.

## Que faire une fois le statut choisi ?

Le choix du statut de l'entreprise du plombier-chauffagiste est important mais il ne suffit pas pour que ce dernier puisse commencer son activité.

## Déclarer l'entreprise

Concernant le cas des plombiers-chauffagistes indépendants, la déclaration doit

s'effectuer en ligne sur le [guichet unique de l'INPI](#). Le dossier sera ensuite transmis à l'administration.

Ce dossier se compose comme suit :

- Une copie de la pièce d'identité ;
- Un justificatif de domiciliation de l'entreprise ;
- Une copie des diplômes ;
- Un certificat de non recommandation.

Suite à cette déclaration, le guichet enverra le dossier aux organismes concernés. La procédure achevée, l'entreprise obtiendra son immatriculation au RNE et recevra : son [numéro de Siret](#), l'extrait K-bis ainsi qu'une notification relative à son avis d'imposition.

## Commencer à exercer

Une fois que l'entreprise est immatriculée et dispose de son numéro de Siret, elle existe juridiquement et peut alors **émettre des factures**.

Le professionnel devra alors **prospector afin de trouver des clients**. Cela peut se faire via des plateformes dédiées de mise en relation clients-prestataires mais également par le bouche-à-oreille ou par des partenaires.

Afin de se **créer un réseau rapidement**, le plombier-chauffagiste doit rejoindre des groupements d'artisans. Cela lui permettra de bénéficier de conseils et d'un réseau déjà établi.

## FAQ

### Quelles sont les aides que le plombier-chauffagiste peut proposer à ses clients ?

Pour les travaux d'amélioration énergétique, il peut faire bénéficier ses clients de : Ma Prime Rénov', mais également du Certificat d'économie d'énergie (CEE) ou encore de la TVA réduite à 5,5%.

## **Est-il possible d'exercer cette activité même sans diplôme ?**

Ceci est possible à condition de justifier de 3 ans d'expérience professionnelle au sein du métier. Une reconnaissance de qualification peut être obtenue pour s'inscrire en tant qu'artisan.

## **Faut-il avoir des certifications et labels pour exercer ?**

Le plombier-chauffagiste doit avoir obtenu la certification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), celle de Professionnel du Gaz (PG/QualiGaz), celle concernant les Fluides frigorigènes et habilitations électriques et la certification Qualibat qui facilite l'accès à certains marchés.